



## REGLEMENT DU JEU CONCOURS PAR TIRAGE AU SORT – DU 08 AU 17 AVRIL

### Article 1 - Définition et conditions du jeu-concours

La société FRAMACOLD au capital de 213 728 euros est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Carcassonne sous le numéro de SIRET 385 203 021 000 30 ayant son siège social au 301 Avenue George Frêche, OZE Nicolas Appert, 11400 Castelnaudary.

La société organise un jeu concours dans le cadre d'une opération événementielle.

Le présent document est le règlement du jeu concours. Il peut être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du jeu, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur du seul fait de sa mise à jour sur le site [www.framacold.com](http://www.framacold.com).

Le « Participant » au jeu concours est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Joueur ».

Le « Gagnant » au tirage au sort est désigné également ci-après comme « le Gagnant ».

### Article 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne répondant aux conditions cumulatives ci-dessous :

- Personne physique et majeure.
- Ayant réagi à la publication de FRAMACOLD.
- Ayant communiqué ses informations personnelles par e-mail ou message LinkedIn (NOM, Prénom, ENTREPRISE, adresse email et téléphone).



FRAMACOLD procédera, dans la limite des moyens à sa disposition, à la vérification du respect de ces critères. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, l'inscription au jeu concours ne pourra être validée.

La participation au jeu concours vaut acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté.

Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du jeu.

Le jeu organisé par FRAMACOLD est gratuit et sans obligation d'achat. Le tirage au sort étant réalisé grâce aux noms communiqués. Toute participation sous une autre forme est exclue.

### Article 3 - Dates du concours

Date de début du jeu concours : 8 avril 2024 15h00 (trois heures de l'après-midi)

Date de fin du jeu concours : 17 avril 2024 à 11h00 (onze heures du matin)

Date du tirage au sort : 17 avril 2024 à 16h00 (quatre heures de l'après-midi)



Date de désignation du Gagnant par e-mail le 17 avril.

Date de récupération des gains : le justificatif d'inscription sera envoyé par e-mail avant la course du samedi 11 mai avec toutes les informations nécessaires.

#### **Article 4 - Modalités de participation**

##### *4.1) Conditions de dépôt de candidature*

Pour s'inscrire au tirage au sort et tenter de gagner son inscription au trail des givrés, informations complémentaires à l'article 5, tout participant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous :

- Réagir à la publication de FRAMACOLD.
- Communiquer ses informations personnelles par e-mail ou message LinkedIn (NOM, Prénom, ENTREPRISE, adresse email et téléphone).
- Suivre les instructions de participation détaillées du règlement.

L'inscription au tirage au sort n'est effective qu'au terme de ces étapes.

La participation au jeu concours ne sera valable que si les informations requises par FRAMACOLD sont complètes et correctes. Toutes inscriptions réalisées par l'utilisation d'informations incorrectes, falsifiées ou via des formulaires contrefaits ou falsifiés seront de plein droit déchu de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant.

Chaque participant s'engage donc à révéler des informations correctes le concernant. FRAMACOLD se dégage de toute responsabilité dans le cas où un participant utiliserait de faux noms et/ou prénoms associés à une adresse e-mail valide, voir usurperait l'identité d'un tiers.

##### *4.2) Garanties et responsabilité sur la validité des candidatures*

FRAMACOLD se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu : violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors du contrôle de FRAMACOLD altérant et affectant l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou la conduite du jeu concours.

De façon générale, les Participants garantissent les Organismes du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Tout participant s'engage à respecter le règlement. Tout non-respect du règlement par le Participant et toute fraude, abus, tricherie, déclaration mensongère entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit sans réserve de modérer à posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.



En outre, en présence d'abus ou tricherie d'un ou plusieurs participants, FRAMACOLD, se réserve le droit de modifier ou de mettre fin au jeu concours sans préavis, notamment lorsque l'intégrité du jeu concours est remise en cause dans son objet.

#### 4.3) Modalités de tirage au sort

Les 3 « Gagnants » seront déterminés par un tirage au sort qui sera effectué, à la date mentionnée soit le 17 avril 2024, dans la base des données des personnes inscrites.

### Article 5 - Dotations/lots

#### 5.1) Valeur commerciale des dotations

Le cadeau : l'inscription de 3 « Gagnants » au Trail des givrés, est offert par la société FRAMACOLD et constitue en ce sens une « dotation ».

Les « Participants » tirés au sort seront désignés « Gagnants » par les responsables du jeu concours.

La société FRAMACOLD se réserve le droit de changer la dotation sans préavis.

#### 5.2) Modalités de récupération, d'utilisation et de renouvellement

Tel que le prévoit l'article 6, les « Gagnants » recevront leurs prix par e-mail avec une confirmation d'inscription au trail, il recevra toutes les informations nécessaires pour se rendre à la course.

**Compris dans le lot : inscription à la course (soit randonnée de 10 km, course de 10km ou course de 20km au choix), logement du vendredi 10 mai au dimanche 12 mai ainsi que l'ensemble des repas et visites.**

**Non-inclus : les frais de déplacement restent à la charge des « Gagnants ».**

➔ **3 participations sont à gagner, il y aura donc 3 « Gagnants ».**

### Article 6 - Modalités d'attribution des lots

Il n'y aura qu'une seule dotation pour une même personne physique.

Les « Gagnants » désignés par e-mail par FRAMACOLD, doivent prendre contact avec l'entreprise si plus d'informations sont nécessaires.

L'ensemble des échanges par e-mail entre l'Organisateur et le Gagnant seront conservés sur la boîte email du Professionnel.

Si les informations communiquées par le Participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de défiances techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans retour de la part du Gagnant avant le 20 avril 2024, il perdra sa qualité de Gagnant.

Liste des gains disponibles :

3 x INSCRIPTION AU TRAIL DES GIVRÉS

POUR 3 « GAGNANTS » tirés au sort, soit 1 INSCRIPTION PAR PERSONNE.



## **Article 7 - Données nominatives et personnelles**

Les Joueurs autorisent par avance du seul fait de leur participation, que les Organismes utilisent librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci et sur tous supports.

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées aux Organismes, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organismes et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les renseignements communiqués par le Participant sont destinés à l'usage de FRAMACOLD dans le cadre de l'accès à son service conformément aux conditions générales de vente et dans le cadre de la gestion du présent jeu.

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le règlement dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles dès lors qu'elle accède et participe au jeu concours.

## **Article 8 - Responsabilités et droits**

Les Organismes :

Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.

Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu.

Dégagent toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Les Participants :

Sont tenus responsables de la conformité des informations transmises à l'Organisme.

## **Article 9 - Conditions d'exclusion**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect du dit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

## **Article 10 - Dépôt du règlement**

L'ensemble des documents sont mis à disposition sur le site [www.framacold.com](http://www.framacold.com) et accessibles en version française à tout utilisateur et Participant durant la durée du jeu. Il est demandé à ces derniers



d'effectuer une copie de sauvegarde et/ou imprimer l'ensemble des textes afin de pouvoir s'y référer, si nécessaire.

#### **Article 11 – Frais de participation**

Le jeu organisé par FRAMACOLD est gratuit et sans obligation d'achat.

#### **Article 12 - Juridictions compétentes**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation ou réclamation concernant le jeu concours pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de la société FRAMACOLD par courrier à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du jeu concours et maximum dans un délai de soixante (60) jours après la désignation du Gagnant.

En cas de contestation ou de réclamation concernant le prix attribué, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de FRAMACOLD ou par e-mail à l'adresse [contact@framacold.com](mailto:contact@framacold.com) dans un délai de sept (7) jours après la réception de la confirmation du prix.

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Par sa participation, le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserve et de s'y conformer.